



## Requalification contrat de travail

Par **ilian04**, le **09/09/2009** à **10:31**

Bonjour,  
mon contrat de travail CDI de chantier à pris fin le 31/08/09 depuis je travaille toujours et n'est pas reçu de contrat de travail écrit malgré mes demandes. Le CDI de chantier peut-t'il être requalifier en CDI. Si oui dans quelles conditions. Je vous remercie par avance.